

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 034-213401201-20250310-DEL01_10MARS25-DE



Rapport d'Orientation Budgétaire

2025

Table des matières

1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire.....	3
2. Le contexte général	3
3. Nos priorités pour la commune	4
4. Le fonctionnement	6
4.1 Le résultat 2024	
4.2 Les orientations budgétaires 2025	
5. L'investissement	7
5.1 Les dépenses d'investissement	
5.2 Les recettes d'investissement	
6. L'épargne brute, la dette	8
6.1 L'épargne brute	
6.2 La dette	

1. Le cadre légal du débat d'orientation budgétaire

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels ainsi que des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

En application de l'article L 5217-10-4 du CGCT, ce délai est de dix semaines (nomenclature M57).

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (art. L 2312-1 du CGCT). Il est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

La loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 est venue compléter ce contenu.

2. Le contexte économique

D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'économie mondiale se trouve à un tournant, avec une inflation qui marque enfin un recul. Dans les économies du G20, l'inflation globale est attendue à 3,5 % en 2025 et 2,9% en 2026, après avoir atteint 6,1 % en 2023 et 5,4 % en 2024.

Après un pic atteint en 2022, une baisse des prix de l'électricité se confirme en Europe, elle est le résultat d'une hausse de l'offre et une baisse de la demande. Les prix moyens de l'électricité se sont en effet stabilisés entre 40 et 70€/MWh en 2024 en Europe, loin des prix de 2022 et 2023 (279€/MWh en 2022, avec une pointe jusqu'à 600€/MWh en août, et 97€/MWh en 2023).

La Banque centrale européenne (BCE) anticipe désormais un taux d'inflation pour la zone euro de 2,4% en 2024, 2,1% pour 2025 et 1,9% pour 2026.

Face au contexte inflationniste, la Banque Centrale Européenne a relevé à de multiples reprises ses taux directeurs en 2023, dans une fourchette comprise entre 4,0% et 4,75%, soit le plus haut niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique.

Afin d'encourager la reprise économique et face au reflux de l'inflation, la BCE a annoncé en mars 2024, pour la première fois en 25 ans d'existence, un changement de paradigme dans le pilotage de sa politique monétaire. En prenant l'initiative de changer l'orientation de cette dernière, elle a ainsi rompu avec le principe d'une cadence monétaire habituellement imprimée au niveau mondial par la Réserve fédérale américaine – Fed. Le 6 juin 2024, la BCE lançait ainsi un cycle de baisse de ses taux directeurs : son principal taux, la facilité de dépôt, a notamment diminué progressivement en 2024, passant de 4% à 3% en six mois.

L'assouplissement de la politique monétaire devrait ainsi peser favorablement sur les taux anticipés pour les prochaines années.

L'économie française a progressé davantage que prévu en 2024, tirée par la demande intérieure et un rebond de la production : la croissance s'est ainsi établie à 1,1% pour 2024. Si la croissance du PIB

français est en-deçà de celle de la moyenne des pays du G20 (3,3%), elle reste cependant supérieure à celle de la moyenne de la zone euro (0,8%).

L'inflation a poursuivi son repli en France tout au long de 2024. Après avoir atteint 2,4% en 2024, elle est attendue à 1,6% pour 2025 et 1,8% en 2026 selon la Banque de France. Ce repli de l'inflation s'explique notamment par le ralentissement des prix de l'énergie, ainsi que des carburants et autres fiouls (lié pour ces derniers à la baisse des cours du pétrole).

En France, la loi de finance 2025 a été promulguée le 14 février 2025.

3. Nos priorités pour la commune

La maîtrise de notre budget de fonctionnement nous permet de dégager à nouveau une épargne brute satisfaisante et de proposer un niveau d'investissement significatif tout en préservant nos engagements envers les jacoumardes et jacoumards.

Après d'importants investissements en 2023 et 2024 pour engager la commune dans un plan de transition et de rénovation énergétique, nos priorités pour l'année à venir s'articuleront autour des axes suivants :

- La poursuite de nos actions en faveur de notre cadre de vie et des services proposés aux jacoumardes et jacoumards

Le dynamisme de notre tissu associatif, la qualité et la diversité des équipements proposés sur la commune tant culturels que sportifs, la mise en valeur de notre environnement et de notre patrimoine, la solidarité et les activités intergénérationnelles font la richesse et l'attrait de notre commune.

Nos associations jouent un rôle essentiel dans le dynamisme et la cohésion sociale de notre commune. Malgré les tensions budgétaires, nous nous engageons à maintenir leur niveau de subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions. Nous veillerons à l'entretien et à l'amélioration de nos équipements et de nos bâtiments communaux afin que ces équipements, mis à disposition des associations, permettent de proposer des activités riches et variées. Les clubs sportifs contribuent au dynamisme de notre commune et rassemblent les jacoumards autour de nombreux événements sportifs. Les spectacles et manifestations culturelles, proposées par la commune ou les associations, ainsi que les festivités continueront à être un temps privilégié de partage et de convivialité pour tous et pour toutes les générations.

La commune poursuivra au quotidien ses actions à destination de tous les âges de la vie. L'offre et la qualité de service de la petite enfance seront maintenues pour répondre aux attentes des familles. Nous maintiendrons notre participation aux projets portés par nos écoles et le service jeunesse de la commune. Cette année 2025 sera également marquée par la rénovation des aires de jeux de la mairie et de la Draye afin de garantir leur sécurité et leur accessibilité. Ces travaux permettront d'offrir aux plus jeunes des espaces adaptés et modernisés, favorisant leur épanouissement et leur développement. Cette rénovation vise également à mettre en place des équipements inclusifs afin de permettre à tous les enfants de profiter pleinement de ces espaces. Situés à proximité d'espaces naturels, reliés par des sentiers piétonniers ou de nombreuses pistes cyclables, ces espaces offrent des lieux de détente, de promenade et de partage pour tous.

Nous maintiendrons notre soutien aux actions mises en œuvre par le CCAS et ses partenaires ainsi qu'au fonctionnement de l'épicerie solidaire pour entretenir le lien social indispensable avec les plus fragiles. La sécurité de nos concitoyens étant une priorité absolue, nous mettrons en place une réserve

communale de sécurité civile afin de mieux anticiper et gérer les situations d'urgence. Cette structure, composée de bénévoles formés et encadrés, viendra en appui des services dédiés.

➤ Le démarrage des travaux pour les projets structurants

Nous allons entamer sur cette année le démarrage de la construction du nouveau groupe scolaire. Parallèlement les travaux de transformations de l'école maternelle Thierry Pautès en groupe scolaire vont également débuter. Cette restructuration va permettre d'optimiser les espaces d'apprentissage afin de répondre aux besoins en matière d'éducation tout en valorisant le patrimoine scolaire existant.

L'accès aux loisirs étant un engagement fondamental pour l'épanouissement des jeunes de notre commune, nous engageons cette année les travaux du futur centre de loisirs. Cet équipement structurant qui proposera des activités éducatives et récréatives sera conçu pour répondre aux attentes des familles et offrir des solutions d'accueil adaptées.

Ces priorités traduisent notre engagement à garantir un cadre de vie de qualité pour nos habitants tout en maintenant une gestion financière rigoureuse et responsable. Notre commune reste résolument tournée vers l'avenir et investit dans des projets structurants qui bénéficieront à toutes les générations. La maîtrise de notre budget et la planification de nos investissements nous permettent la réalisation de ces opérations tout en maintenant la qualité de service offert à tous nos habitants.

4. Le fonctionnement

4.1. Le résultat 2024

Malgré un contexte inflationniste marqué notamment par le maintien à un haut niveau des coûts énergétiques depuis 2022 et l'augmentation mécanique des coûts de masse salariale, la section de fonctionnement présente un résultat positif, témoignant d'un pilotage budgétaire rigoureux. Ce résultat offre une capacité de financement permettant à la collectivité d'investir.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 6.1 millions d'euros (+5% ou +300k€ par rapport à 2023). On peut noter les éléments suivants :

- les charges à caractère général augmentent de 2% (+30k€)
- les charges de personnel enregistrent une hausse de 4% (environ 165 000€), à effectifs constants, due notamment à l'augmentation du point d'indice de 5 points au 1^{er} janvier 2024

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2024 d'environ 8%, une évolution principalement issue d'une hausse des ressources fiscales entraînée par la revalorisation des bases par l'Etat et d'une recette exceptionnelle de la CAF (rattachement de 2023 sur 2024)

Comparatif 2023/2024

	CA 2023	CA 2024 Provisoire	Taux de variation CA 2023/CA 2024	Variation CA 2023/ CA 2024 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	5 802 931 €	6 090 933 €	+ 5%	+ 303 289 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 772 692 €	7 317 706 €	+ 8%	+ 542 951 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant passent de 841€ en 2023 à 879€ en 2024. La moyenne nationale pour la strate s'établit à 1 099 € en 2023 (derniers chiffres définitifs connus).

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 982€ par habitant en 2023 à 1057 € en 2024 (moyenne nationale de la strate en 2023 : 1 322€).

4.2. Les orientations budgétaires 2025

Les orientations budgétaires se traduisent, en section de fonctionnement, par :

- une hausse des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 3,3% par rapport au budget 2024
- une évolution positive des recettes de fonctionnement estimée à 0,1%.

Projet d'évolution 2024/2025

	Budget 2024	Prévision 2025	Taux de variation 2025/2024	Variation BP 2025/ BP 2024 en valeur
Dépenses réelles de fonctionnement	6 171 000 €	6 372 780 €	+ 3,3 %	+ 201 780 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 869 000 €	6 962 765 €	+ 1,4 %	+ 93 765 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025

Les perspectives d'évolution des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- Les charges de personnel à hauteur de 4,37 M€ marqués par une hausse à 2% par rapport au budget 2024 (soit 85 000€ d'augmentation de la masse salariale à effectif constant), due notamment à l'augmentation de 3 points de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) ;
- Les charges à caractère général à hauteur de 1,5 M€, soit le même niveau qu'en 2024, l'objectif demeurant une maîtrise des charges à caractère général dans la continuité des démarches d'optimisation engagées ;

Répartition des recettes de fonctionnement 2025

Les prévisions de la section de fonctionnement, compte tenu de l'excédent reporté de l'exercice 2024, devraient permettre de ménager une enveloppe de crédits estimée à environ 2,9 millions d'euros destinée au financement des dépenses d'équipement.

Les perspectives d'évolution des principaux postes de recettes sont les suivantes :

- impôts et taxes à 5,6 M€;
- dotations et participations à 1,45 M€, stable par rapport au BP 2024;
- produits de services à 0,6 M€, stable par rapport au BP 2024

5. L'investissement

5.1. Les dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'équipement ont atteint 1 122 766 € répartis de la manière suivante :

- le remboursement d'emprunt à hauteur de 102 490 €
- les travaux de voirie en partenariat avec la métropole pour 56 427 €
- les travaux de transition énergétique pour 329 846 €
- L'investissement courant d'amélioration du patrimoine existant pour 295 114 €, avec notamment la création de nouveaux emplacements au cimetière de la Draye,
- les projets structurants (nouveau groupe scolaire, aménagement de Thierry Poutes et aménagement du centre de loisirs) pour 338 889 €.

En 2025, Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 9.9 M€ et s'articuleront de la manière suivante :

- le remboursement d'emprunt à hauteur de 100 K€
- les travaux de voirie en partenariat avec la métropole pour 250 K€
- l'investissement courant d'amélioration du patrimoine existant pour 400K€, avec notamment une enveloppe de 180 K€ dédiée à la rénovation de nos aires de jeux
- les projets structurants :
 - o nouveau groupe scolaire 7 400 000 €
 - o aménagement de Thierry Poutes 930 000 €
 - o aménagement du centre de loisirs : 830 000 €.

5.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues en 2025 s'élèvent à 9.9 millions d'€ et sont composées :

- Du FCTVA à hauteur de 160 000 €
- des subventions à hauteur de 1 500 000 €
- d'un virement de la section de fonctionnement de 2,5 millions d'euros.
- D'une mobilisation de l'emprunt pour le financement du groupe scolaire à hauteur de 4,67 millions d'euros
- D'une mobilisation de l'emprunt pour le financement de l'école Poutes à hauteur de 690 000 €
- D'une mobilisation de l'emprunt pour le financement du centre de loisirs à hauteur de 510 000 €

6. L'épargne brute, la dette

6.1. L'épargne brute

L'épargne brute est constituée de l'excédent recettes réelles de fonctionnement/dépenses réelles de fonctionnement. En 2024, elle représente 1,2 millions d'euros.

Cette épargne sera employée au financement des opérations d'investissement prévues en 2025.

Le maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour participer à la couverture des dépenses d'équipement reste une priorité.

6.2. La dette

Au 31 décembre 2024 le capital restant dû s'élève à 1 444 256 €.

L'évolution de l'encours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 est décrite ci-dessous :

Encours au 1 ^{er} janvier	Nouveau financement 2025	Amortissement	Encours au 31 décembre 2025
1 444 256 €	5 700 000 €	104 720 €	7 039 535 €

Afin de concrétiser ses projets structurants, la commune prévoit de contracter trois emprunts, s'inscrivant dans une gestion financière rigoureuse et anticipée.

Nouveau groupe scolaire : 5,5 millions d'euros

Extension et transformation de l'école Poutes : 1,25 millions d'euros

Aménagement du centre de loisirs : 0,35 millions d'euros

Ces trois emprunts feront l'objet d'une phase de mobilisation en 2025 et 2026, permettant de financer l'avancement des travaux. En 2027, la commune percevra le solde du FCTVA et des subventions attendues, assurant ainsi un atterrissage financier maîtrisé.